



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1886**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Fourniture de bordures et pavés - Rénovation du centre-ville : rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération, rue Paul Bert - Marché n° 3 : Autorisation de signer un marché de fourniture de bordures et pavés granits à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1886**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Fourniture de bordures et pavés - Rénovation du centre-ville : rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération, rue Paul Bert - Marché n° 3 : Autorisation de signer un marché de fourniture de bordures et pavés granits à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Cette opération a pour objet la requalification du centre-ville (axe Martyrs et Salengro) et des espaces publics connexes sur la commune de Pierre Bénite et a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, par délibération n° 2008-0455 du conseil du 15 décembre 2008.

Le présent dossier concerne un marché de fourniture pour l'ensemble des bordures et des pavés nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation du centre-ville à Pierre-Bénite.

Par délibérations n° 2009-1013 du 2 novembre 2009 et n° 2010-1540 du 31 mai 2010, le Conseil a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 1 706 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Maïa Sonnier pour un montant de 105 891,15 € HT, soit 126 645,82 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de fourniture pour la rénovation du centre-ville : rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération, rue Paul Bert - Marché n°3 : Fourniture de bordures et pavés sur la commune de Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Maïa Sonnier pour un montant de 105 891,15 € HT, soit 126 645,82 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2084, individualisée les 2 novembre 2009 et 31 mai 2010, pour la somme de 1 706 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 215 110 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.